

Le multilinguisme : outil indispensable pour le dialogue interculturel

Jan Figel

Commissaire européen responsable de l'Éducation, de la formation,
de la culture et du multilinguisme

Unie dans la diversité

L'effet des élargissements de l'Union européenne combiné à ceux de la mondialisation, accroissent les interactions entre les cultures, les religions, les ethnies et les langues en Europe et ailleurs. Face à cette réalité de plus en plus multiculturelle des sociétés européennes, le développement des compétences interculturelles et la promotion du dialogue interculturel apparaissent fondamentaux.

En outre, le dialogue interculturel contribue à la réalisation de plusieurs priorités stratégiques de l'Union, notamment en respectant et en promouvant la diversité culturelle, en favorisant l'engagement de l'Union en faveur de la solidarité, de la justice sociale et d'une cohésion renforcée dans le respect des valeurs communes et enfin, en permettant à l'Europe de mieux faire entendre sa voix dans le monde et de nouer des partenariats efficaces avec les pays voisins.

La diversité linguistique constitue un des aspects les plus remarquables du patrimoine culturel de l'Europe. La langue que nous parlons contribue à définir qui nous sommes. L'Union européenne respecte ce droit à l'identité de ses 450 millions de citoyens. Tout en étant attachée à l'intégration entre ses États membres, l'UE œuvre également pour la liberté de ses peuples de parler et d'écrire leur propre langue. Ces deux objectifs sont complémentaires et s'incarnent dans sa devise: «Unie dans la diversité.»

Le multilinguisme – un impératif pour l'Europe

Le respect de la diversité linguistique européenne constitue une valeur fondamentale de l'Union, inscrite à ce titre dans la Charte des droits fondamentaux (article 21 et 22).

Mais ce rappel de la diversité linguistique comme valeur fondamentale de l'Union signifie également qu'il s'agit d'un patrimoine commun aux pays européens, à préserver et même à enrichir. Il ne saurait être question que la construction d'une « maison commune » porte atteinte au multilinguisme des nations européennes. C'est ce qui, entre autres, différencie le projet politique à la base de l'Union des expériences historiques qui ont réuni des peuples divers au prix d'une uniformisation linguistique (États-Unis d'Amérique).

De ce choix fondamental en faveur du multilinguisme dérive l'idée que l'intercompréhension entre les Européens ne peut se limiter à une seule langue véhiculaire, certes indispensable pour les échanges marchands mais insuffisante pour l'établissement de liens sociaux et culturels plus profonds. En d'autres termes, si l'Union européenne aspire à être autre chose qu'un marché unique, elle ne peut avoir comme modèle de développement linguistique la pratique d'une « lingua franca » elle-même unique. Toute langue étant porteuse d'une vision du monde, il s'agit d'encourager les Européens à

découvrir la richesse de la culture européenne à travers l'apprentissage, même partiel, des langues de leurs voisins. C'est cette philosophie qui explique que la Commission répète depuis son plan d'action de 2003 que « l'anglais ne suffit pas ».

Vers une véritable politique du multilinguisme

Au sein de la première Commission de l'Union européenne à 25, le Président Barroso a pris la décision de créer pour la première fois un portefeuille dédié au multilinguisme. Mon champ de responsabilité dans le domaine du multilinguisme regroupe les services linguistiques de l'interprétation et de la traduction ainsi qu'une nouvelle unité, intitulée « Politique pour le Multilinguisme », au sein de la Direction générale de l'Éducation et de la Culture. Cette unité politique doit jouer un rôle de chef de file dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la stratégie de la Commission en faveur du multilinguisme.

L'introduction du multilinguisme dans mon portefeuille a été une nouveauté importante. Pendant trop longtemps, le multilinguisme a été considéré comme un « non enjeu ». Maintenant, je m'emploie à trouver des moyens d'anticiper davantage, grâce à un programme cohérent de mesures montrant que la Commission considère le multilinguisme comme un domaine politique actif.

Le multilinguisme intervient à deux niveaux :

- il rapproche l'Europe des citoyens. Dans son acception juridique, le multilinguisme garantit que les citoyens, les entreprises, les associations et autres organismes peuvent s'adresser aux institutions de l'UE et avoir accès, dans leur propre langue, aux décisions et aux informations concernant le processus d'élaboration des politiques communautaires ;

- dans un sens plus large, le multilinguisme rapproche également les citoyens les uns des autres. C'est là une expression de nos efforts visant à promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure communication entre les citoyens et les peuples, tout en protégeant leur identité culturelle et leur diversité linguistique.

Cette diversité va bien au-delà des vingt (vingt-et-une à partir du 1^{er} janvier 2007) langues officielles de l'Union européenne: elle couvre également les quelque quatre-vingts langues autochtones, pour ne pas mentionner les nombreuses langues parlées par les importantes communautés migrantes dans les États membres.

« Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme »

En novembre 2005, la Commission a publié une communication intitulée « un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme » – qui trace la voie à suivre et propose de nouvelles mesures à prendre par la Commission et par les États membres. J'aimerais brièvement décrire le contexte dans lequel cette stratégie s'inscrit.

Premièrement, se pose la question du **multilinguisme dans les institutions de l'Union européenne**.

L'Union européenne adopte des textes législatifs qui sont directement contraignants pour ses citoyens, ses entreprises et ses tribunaux. Cela implique la responsabilité de permettre à tous ses citoyens de communiquer avec les institutions dans une langue qu'ils peuvent comprendre, et de publier la législation dans des langues que les citoyens peuvent comprendre.

Le coût politique d'un système qui ne serait pas multilingue serait très élevé. Si les citoyens n'avaient pas accès à l'information et à la législation dans une langue qu'ils peuvent comprendre, leur compréhension de ce qui se fait en leur nom et, avec elle,

leur confiance dans l'Union européenne, disparaîtraient. L'Union deviendrait un système fermé à tous les non spécialistes.

Certes, nous savons que nous pouvons faire mieux. C'est pourquoi la communication sur le multilinguisme propose un réseau multilingue interne pour garantir que la présentation de l'information par la Commission elle-même, notamment sur les pages du site Europa, soit la plus multilingue et cohérente possible.

Le deuxième domaine concerne **l'économie multilingue**.

L'importance des langues et du multilinguisme pour l'économie européenne est souvent sous-estimée. Pour prendre l'exemple de l'enseignement et de l'évaluation, le budget annuel de certains de nos instituts linguistiques et culturels atteint plusieurs centaines de millions d'euros. Pour ne pas parler de tous les autres secteurs liés aux langues tels que l'interprétation, la traduction, l'édition, la rédaction de résumés, la terminologie, les technologies linguistiques, etc. Les industries liées aux langues sont des employeurs non négligeables et des acteurs importants dans l'économie de l'Union européenne.

Les professions liées aux langues deviennent moins cloisonnées. Les linguistes, les traducteurs ou les interprètes sont de plus en plus appelés à assumer des tâches beaucoup plus larges que celles pour lesquelles ils s'estiment préparés. A l'université, les programmes de formation doivent faire en sorte que les étudiants acquièrent les compétences appropriées à ce type de travail beaucoup plus varié. Et bien sûr, dans une Union européenne sans frontières, une proportion importante de la main d'œuvre doit avoir des compétences pratiques et utilisables pour comprendre d'autres langues et cultures.

Ce qui pose la question suivante: comment pouvons-nous être sûrs que les décisions concernant les langues dans nos systèmes d'éducation et de formation tiennent compte des besoins de toutes les personnes concernées – et en particulier des employeurs? Nos établissements d'enseignement sont-ils en mesure de répondre aux besoins des entreprises en personnel diplômé possédant des compétences linguistiques et interculturelles pratiques et utilisables dans les langues de tous nos partenaires commerciaux ?

Le troisième secteur est de loin le plus vaste, c'est **la société multilingue**.

Si nous croyons que la mobilité est essentielle au développement d'une société de la connaissance, alors un multilinguisme « sociétal » actif est vital pour l'avenir de l'Union européenne, et cela implique d'encourager tous les citoyens, tout au long de leur vie, à développer et à utiliser toute une gamme de compétences linguistiques.

L'objectif à long terme de la Commission est un accroissement régulier du taux de multilinguisme individuel jusqu'à ce que chaque citoyen ait acquis des compétences pratiques dans au moins deux langues, en plus de sa langue maternelle.

Toutefois, les toutes dernières données en notre possession révèlent des tendances préoccupantes. Le nombre moyen de langues étrangères étudiées dans l'enseignement secondaire ne montre aucune tendance à atteindre l'objectif fixé par le Conseil européen de Barcelone en 2002 (à savoir apprendre deux langues étrangères dès le plus jeune âge) ; l'éventail des langues enseignées est souvent extrêmement limité. Les compétences linguistiques sont encore inégalement réparties – il existe des disparités entre les régions centrales et les régions périphériques, entre les anciens et les nouveaux États membres, et entre les tranches d'âge et les classes sociales. Avec le vieillissement de la population enseignante en Europe, il est également légitime de se demander si nous ne pouvons pas améliorer la préparation des enseignants de langues aux défis qui les attendent.

Les programmes de financement

Au travers des **programmes Socrates et Leonardo**, la Commission européenne investit plus de 30 millions d'euros par an en projets pratiques qui stimulent l'enthousiasme des apprenants et de leurs enseignants (échanges entre écoles, assistanats linguistiques, formation d'enseignants, activités de sensibilisation, etc.), sans parler de l'engagement énorme dans la mobilité avec l'action Erasmus, le programme Jeunesse et l'action de jumelage de villes.

On a souvent dit que le meilleur moyen d'intéresser les citoyens aux autres langues et cultures est de financer leur séjour à l'étranger, et les rapports que nous recevons de personnes ayant participé à ces actions nous convainquent assurément que la mobilité est un facteur essentiel pour inciter les citoyens à connaître leurs voisins et à apprendre leurs langues.

C'est pourquoi, dans nos propositions concernant une nouvelle génération de programmes qui débiteront en 2007, nous avons proposé une augmentation très sensible des fonds de mobilité ainsi qu'un éventail et une variété accrus d'actions linguistiques.

« Éducation et formation 2010 »

En ce qui concerne le processus « **Éducation et formation 2010** », les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré qu'ils voulaient que l'Union devienne « d'ici 2010 la société de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde ». Qui plus est, ils veulent « faire des systèmes d'enseignement et de formation européens une référence de qualité mondiale à l'horizon 2010 ».

Dans le cadre du processus « Éducation et formation 2010 », un groupe d'experts nationaux a été mis en place dans le domaine linguistique. Les représentants des États membres au sein de ce groupe d'experts ont accepté de collaborer pour comparer leurs politiques et leurs pratiques et tirer des enseignements des bonnes pratiques en vigueur dans d'autres États membres.

En 2007, la Commission rédigera un rapport sur les résultats obtenus par les États membres et par elle-même en matière de promotion de l'enseignement des langues et de la diversité linguistique. Mais il est évident que trois besoins principaux se font jour :

- la nécessité d'élaborer des programmes nationaux pour l'apprentissage des langues et la diversité linguistique ;
- la nécessité de mettre en œuvre des politiques efficaces pour commencer l'apprentissage des langues plus tôt ; et
- la nécessité de réformer la formation des enseignants de langues étrangères.

L'avenir

Un Groupe de Haut Niveau sur le multilinguisme a été créé, réunissant des personnalités du monde des affaires, du monde académique, de la culture et des médias. Ce groupe travaillera sur des thèmes horizontaux, différents de ceux du groupe d'experts des gouvernements nationaux, comme la recherche scientifique, comment les langues peuvent être promues à travers les médias, le rôle des langues dans les entreprises, etc. La mission du groupe est de fournir des recommandations indépendantes et non politiques au Commissaire pour le Multilinguisme sur le développement des initiatives pour la promotion et le support du multilinguisme.

La promotion de l'apprentissage des langues et de la diversité linguistique occupera une place importante dans notre nouveau programme d'éducation et de formation tout au long de la vie, qui débutera en 2007.

Une autre grande priorité pour l'avenir est l'indicateur européen de compétence linguistique. En l'absence d'enquêtes normalisées sur les compétences linguistiques dans l'Union, il est nécessaire de collecter des données précises et actualisées sur l'efficacité des systèmes d'enseignement des langues étrangères.

Un objectif pour le futur proche est de placer le dialogue interculturel en priorité horizontale dans l'ensemble des programmes communautaires pertinents, notamment les programmes en matière de culture, d'éducation, de jeunesse et de citoyenneté. L'apprentissage des langues et l'intercompréhension auront une place importante dans ce projet.

Pour donner un élan supplémentaire à ce travail la Commission européenne a proposé que 2008 soit «l'Année européenne du dialogue interculturel». L'Année européenne devrait viser, de manière générale, à promouvoir le dialogue interculturel comme un instrument aidant les citoyens européens, et tous ceux vivant dans l'Union européenne, à acquérir les connaissances et aptitudes qui leur permettront de maîtriser un environnement plus ouvert et plus complexe. En même temps, l'objectif est de les sensibiliser à l'importance de développer une citoyenneté européenne active et ouverte sur le monde, respectueuse de la diversité culturelle et fondée sur des valeurs communes.

Le rôle du multilinguisme est tout aussi prononcé dans la mise en oeuvre de l'Année européenne de la mobilité (2006) et l'Année européenne de l'Égalité des chances pour tous en 2007.

En conclusion, le nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme témoigne d'une volonté politique : préserver la richesse culturelle européenne à travers la diversité linguistique ; développer l'intercompréhension entre les citoyens européens ; améliorer la communication sur les politiques de l'Union. Si nous parvenons à traduire cette volonté par une approche cohérente, aussi bien à travers la multiplicité des actions communautaires qu'en coopération avec les enseignants, les décideurs politiques et les autres acteurs sur le plan national, nous allons contribuer à une société plus ouverte et plus tolérante et à une meilleure compétence culturelle de tous les citoyens.